

COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 Juillet 2018

N° 7 - 2018

ORDRE DU JOUR

1.	ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
2.	DÉGÂTS D'ORAGES : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CASTASTROPHE NATURELLE	3
3.	AMÉNAGEMENT SALLE DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE.....	4
3.1	COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	4
3.2	PRÉSENTATION DES DEVIS SOLLICITÉS PAR LA COMMISSION PRÉCITÉE	4
3.3	SUIVI DOSSIER « DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE »	4
4.	CHOIX D'UN NOM POUR L'ÉCOLE.....	4,5
5.	REMPLACEMENT DE M. SAURRAT DANIEL.....	5
6.	EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU AU LIEU-DIT CRABÈRES	5
7.	ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS.....	5
7.1	PLÂTS POUR SERVICE CANTINE SCOLAIRE	5
7.2	GRILLES D'EXPOSITION	5
7.3	GABIONS	6
8.	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE.....	6
8.1	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES (VOIRIE)	6
8.2	CLECT : APPROBATION DES RAPPORTS N° 1 ET N°2.....	6,7
9.	SUIVI GESTION INFORMATIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE	7
10.	AMÉNAGEMENT CHEMIN PIÉTONNIER AUX ABORDS DE LA RD 7.....	7
11.	LOCATION SALLE DES FÊTES	7
11.1	TOHU-B0HU	7
11.2	CENTRE MOBILE DE REMISE EN FORME.....	7,8
12.	CIMETIÈRE.....	8
12.1	ANCIENNE CONCESSION BONNY	8
12.2	COLUMBARIUM	8
13.	DÉGRADATION D'UNE BORNE INCENDIE SUR LA RD 73 A.....	8
14.	PROPOSITIONS COMMERCIALES POUR ENTRETIEN DU PARC D'EXTINCTEURS	8
15.	DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES	9
16.	PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : CONNECTEUR BERGER LEVRAULT.....	9
17.	COMPTE RENDU DE RÉUNIONS.....	9
18.	QUESTIONS DIVERSES	9

Séance du 26 Juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

Présents: Barbey Flavien, Condis Arnaud, Dauta Alain, Dedieu Alain, Dejean Evelyne Hugou Nicole, Mul Cécile, Perez Annie, Plaidoux Didier, Varachat Jean-Noël.

Absents: Coumes Frédérique, Durand Eric, Gatinet Emmanuelle, Restes Philippe, Varachat Jean-Noël.

Procurations : VARACHAT Jean-Noël à VAN MASTRIGT Pierre.

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME Annie PEREZ est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour un dossier d'urbanisme venant de faire l'objet d'un recours gracieux, suite à une notification de refus.

2. DÉGÂTS D'ORAGES : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CASTASTROPHE NATURELLE

N° 031 229 2018 DEL 0034

Au vu des dégâts provoqués par les violents orages des 13-14-15 et 16 juillet 2018, aussi bien sur le domaine public que privé,

Le Conseil Municipal confère tout pouvoir à M. le Maire aux fins de :

- Solliciter auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne la reconnaissance de catastrophe naturelle envers cet évènement.
- Mettre en œuvre une programmation de travaux d'urgence auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.
- Faire procéder à un chiffrage de fourniture et pose de gabions aux abords du parking du cimetière, situé en bordure du ruisseau de Peyre.

La séance continuant,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la crue du Peyre, une réunion s'est tenue le 18 juillet en mairie de GRATENS avec les principaux riverains de ce ruisseau, en présence de Monsieur Jacques DARAN Président du SIAHL.

La séance continuant,

3.AMÉNAGEMENT SALLE DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE

3.1 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Au regard de l'incertitude des subventions allouées, la commission des bâtiments communaux a décidé d'apporter des modifications au projet initial de façon à atténuer le coût de la part communale. Les Entreprises CAHUZAC et IJL Électricité ont été recontactées pour un nouveau chiffrage.

3.2 PRÉSENTATION DES DEVIS SOLLICITÉS PAR LA COMMISSION PRÉCITÉE

N° 031 229 2018 DEL 0035

M. le Maire communique le nouvel estimatif de l'Entreprise CAHUZAC pour la partie « peinture - Placoplatre - sol » suite à une deuxième variante demandée par la commission communale des bâtiments communaux dans le cadre du projet d'aménagement de la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie.

Considérant que ce devis, d'un coût inférieur de 3 948 € par rapport au devis initial, répond aux attentes de ladite commission et du Conseil Municipal,

Considérant qu'à ce jour aucune subvention au titre des programmes DETR et Contrat de Territoire 2018 n'a été notifiée à la commune,

Considérant la nécessité de pouvoir disposer d'une salle de réunion au rez-de-chaussée notamment pour répondre aux normes d'accessibilité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- que la présente délibération annule et remplace celle en date du 13/03/2018 enregistrée sous le numéro 031 229 2018 DEL 002
- de valider le devis n° 2018-0278 en date du 20/07/2018 de l'Entreprise CAHUZAC, sur la base d'un montant hors taxes de 10 576.00 € soit 12 691.20 € TTC.

de supporter cette dépense d'investissement sur le budget communal 2018 où les crédits ont été prévus à cet effet.

3.3 SUIVI DOSSIER « DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE »

Notre inscription au programme « diagnostic énergétique des bâtiments communaux » a bien été prise en compte. Toutefois, MME PEREZ Annie indique avoir repris contact avec le SDEHG afin que le Bureau d'Étude qui a été missionné puisse intervenir dans les meilleurs délais. De son côté, MME DEJEAN Evelyne dit avoir obtenu un rendez-vous auprès des Bâtiments de France pour aborder le choix des menuiseries.

La séance continuant,

4.CHOIX D'UN NOM POUR L'ÉCOLE

N° 031 229 2018 DEL 0035

Rapporteur : MME MUL Cécile

Suite à la consultation citoyenne et à la réflexion engagée à l'école par les élèves et leurs enseignants, la pré-sélection des onze noms les plus plébiscités a été faite par le Conseil Municipal au cours de la réunion du 21/06/2018.

Ces noms sont les suivants : Lucie AUBRAC, Amélie CLUZET, Ecole de GRATENS, La Fontaine, André FRANQUINE, Mont Valier, Claude NOUGARO, Le Pré Voisinal, Terre Cuite, Francis SANCERRY, Simone VEIL.

Il nous appartient à présent de faire le choix final par un vote à deux tours, comme prévu dans le règlement que nous nous sommes fixés.

M. le Maire invite chaque conseiller à s'exprimer par voie de vote à bulletin secret.
Proclamation des résultats issus du second tour :

Votants : 11 (dont 1 procuration)
Blancs : 01
Exprimés : 10

Ont obtenu :
Francis SANCERRY : 06 voix
Simone VEIL: 04 voix

Par ce vote, le nom retenu est « Ecole Francis SANCERRY ».

Avant d'officialiser cette dénomination, une demande d'autorisation sera déposée auprès de la Famille.

La séance continuant,

5.REMPLACEMENT DE M. SAURRAT DANIEL, AGENT TECHNIQUE

M. le Maire présente la fiche de poste énumérant les prérogatives de travail du futur employé. Cette fiche interne a été mise à jour pour prendre en compte l'ensemble des missions actuellement réalisées par l'agent technique de façon à évaluer au mieux la durée de travail hebdomadaire nécessaire. L'accompagnement dans le bus scolaire susceptible de lui être confié de façon occasionnelle ou ponctuelle y sera rajouté.

La séance continuant,

6.EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU AU LIEU-DIT CRABÈRES

N° 031 229 2018 DEL 0036

Le Conseil Municipal donne son accord pour engager les travaux d'extension du réseau d'eau au lieu-dit « Crabères » permettant de desservir deux terrains à bâtir frappés d'une PVR instaurée le 25/06/2014. Les propositions de l'Entreprise FRONTON TP d'un montant de 13 979.59 € TTC (soit 11 649.66 € HT) sont retenues après avoir été présentées dans le cadre de ce chantier.

Le remboursement des frais ainsi engagés par la commune sera demandé aux propriétaires dès lors que les demandes de permis de construire auront été déposées en mairie et cela proportionnellement aux surfaces frappées par cette PVR.

La séance continuant,

7.ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS

7.1 PLATS POUR SERVICE CANTINE SCOLAIRE

N° 031 229 2018 DEL 0037

L'achat de plats pour le service des repas à la cantine scolaire a été avancé en conseil d'école pour rendre les enfants plus autonomes. Le Conseil Municipal en approuve l'initiative et donne son accord pour que la cantine en soit dotée pour la rentrée 2018-2019. Le mandatement de cette dépense sera effectué en fonctionnement, article 60632 « fournitures de petit équipement ».

7.2 GRILLES D'EXPOSITION

N° 031 229 2018 DEL 0038

Le Conseil Municipal retient la proposition d'achat de grilles d'expositions pour ne plus en solliciter le prêt auprès des communes voisines. Cet équipement est utilisé notamment par l'école et lors des soirées « Apérilivres ». M. le Maire précise que cette dépense a été prise en compte lors du vote du budget 2018.

7.3 GABIONS

Le Conseil Municipal engage une discussion sur la possibilité de mettre en place des gabions pour sécuriser l'accès au Groupe Scolaire. L'entreprise BARTHE en commercialise et sera contactée par M. le Maire pour un devis.

La séance continuant,

8.COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

8.1 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES (VOIRIE)

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a validé la convention matérialisant la mise à disposition de notre petit matériel d'entretien de la voirie, tenant compte de la quotité estimée à 200 heures. Effet rétroactif au 01.07.2017 pour une fin de validité au 30.06.2021

8.2 CLECT : APPROBATION DES RAPPORTS N° 1 ET N°2

N° 031 229 2018 DEL 0039

Suite à la fusion des anciens EPCI, les statuts de Cœur de Garonne ont été approuvés en 2017 en maintenant et/ou étendant les compétences existantes.

Ainsi, le service d'aide à domicile, le portage des repas, les espaces de vie sociale, les équipements sportifs (terrains de grand jeu et gymnases), les accueils péri et extrascolaires sont devenus des compétences intercommunales depuis le 31 décembre 2017.

D'autres compétences ont été prises à la même date, du fait de la loi NOTRe, c'est le cas de la GEMAPI ou de la compétence Eau ou enfin le transfert des participations au SDIS a été proposé afin d'optimiser les recettes de la communauté de communes.

Le transfert de ces compétences entraîne le transfert des charges liées aux gestions de ces services et/ou équipements (fonctionnement et investissement).

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit qu'une Commission Locale (CLECT) est chargée d'évaluer ces charges dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert et de remettre un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), prises dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport.

La CLECT s'est réunie en réunion de travail en vue de l'évaluation des charges de transfert concernant les compétences précitées les 6/02/2018, 29/03/2018, 15/05/2018 et 25/06/2018. Les conclusions ont été arrêtées dans les rapports.

Les différents rapports ont été validés les 1^{er} mars et 11 juillet 2018 et sont transmis pour approbation aux communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rapports de la CLECT présentés :

Rapport de la CLECT : Transfert de la compétence Gymnases

Rapport de la CLECT : Transfert des compétences Service d'aide à domicile, Portage de repas, SDIS, GEMAPI, Eau, Espace de vie sociale et terrains de grand jeu

Rapport de la CLECT : Transfert de la compétence Enfance-Jeunesse

Avec **10 voix POUR** (dont 01 procuration), **01 ABSTENTION** et **0 voix CONTRE**

Le conseil municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le rapport n°1 de la CLECT en date du 12 juillet 2018 concernant l'évaluation des charges transférées pour la compétence **Enfance-Jeunesse**

Article 2 : D'approuver le rapport n°2 de la CLECT en date du 12 juillet 2018 concernant l'évaluation des charges transférées pour la compétence **Gymnases**

Article 3 : D'approuver le rapport n°3 de la CLECT en date du 12 juillet 2018 concernant l'évaluation des charges transférées pour les compétences **Service d'aide à domicile, Portage de repas, SDIS, GEMAPI, Eau, Espace de vie sociale et terrains de grand jeu**

Article 4 : De notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne.

La séance continuant,

9.SUIVI GESTION INFORMATIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le logiciel BERGER LEVRAULT BL-Enfance a été installé et trois formations ont déjà été réalisées, dont une sur site. Les formalités administratives liées à l'application permettant le paiement en ligne de la cantine scolaire ont été faites. D'après BERGER LEVRAULT, la commande en ligne des repas par les familles devrait être fonctionnelle d'ici fin octobre 2018.

La séance continuant,

10.AMÉNAGEMENT CHEMIN PIÉTONNIER AUX ABORDS DE LA RD 7

Le secteur routier de CAZERES nous informe de la validation par le Conseil Départemental du projet d'aménagement de deux aires de bus aux abords de la RD 7 aux lieux-Dits « Pilot » et « Sous le Canal ». Monsieur le Maire est autorisé à consulter plusieurs entreprises de travaux publics pour faire estimer la réalisation du chemin piétonnier nous incombant, comme évoqué au cours du précédent conseil.

La séance continuant,

11.LOCATION SALLE DES FÊTES

11.1 TOHU-BOHU

N° 031 229 2018 DEL 0040

Après un réexamen de la demande de mise à disposition de la salle des fêtes en janvier 2019 sollicitée par l'association TOHU-BOHU pour un spectacle destiné au jeune public mais dont les entrées seraient payantes, le Conseil Municipal réaffirme majoritairement que cette location ne peut être consentie à titre gracieux. Par conséquent le tarif en vigueur s'applique de fait pour cette association extérieure à la commune.

11.2 CENTRE MOBILE DE REMISE EN FORME

N° 031 229 2018 DEL 0041

Sur ce point déjà évoqué au cours de la réunion du 21/06/2018, le Conseil Municipal donne une suite favorable à la demande de location de la salle des Fêtes par M. VIDAL Michel Éducateur Sportif, demeurant à Rieux-Volvestre, porteur d'un projet de centre mobile de remise en forme.

Prenant en compte les plages horaires déjà retenues par les associations communales, les mercredis soirs et jeudis matins à raison de deux heures d'occupation, seront proposés à cet intervenant.

A charge de M. VIDAL Michel de supporter des frais de mise à disposition de la salle des fêtes, fixés à 20 Euros par semaine, payables par trimestre et par avance.

M. le Maire est autorisé à établir et signer le contrat correspondant, dont les effets porteront sur an, à titre précaire et révocable.

La séance continuant,

12.CIMETIÈRE

12.1 ANCIENNE CONCESSION BONNY

N° 031 229 2018 DEL 0042

De façon à pouvoir réattribuer les concessions reprises par la municipalité, M. le Maire rappelle que les emplacements doivent être exempts de toute sépulture. Il indique qu'une famille souhaite acquérir l'ancienne concession « BONNY » et qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre les dispositions préalables.

A notre demande, les Pompes Funèbres Marty en ont chiffré le coût et la prestation s'élève à 550 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- donne pouvoir à M. le Maire de notifier l'acceptation de ce devis.
- s'engage à supporter cette dépense sur le budget 2018

La séance continuant,

12.2COLUMBARIUM

N° 031 229 2018 DEL 0043

Sur proposition de M. le Maire, l'édification d'un columbarium au cimetière communal est approuvée. Sa réalisation est confiée aux Pompes Funèbres Marty dont le devis d'un montant de 3 950 € TTC est accepté.

Le plan du cimetière intègrera l'emplacement qui lui réservé, soit le n° 1 bis carré A.

La séance continuant,

13.DÉGRADATION D'UNE BORNE INCENDIE SUR LA RD 73 A

La dégradation d'une borne incendie sur la RD 73 A par une épareuse a été signalée au secteur routier de Cazères. Une déclaration de sinistre a également été adressée à notre assurance précise M. le Maire. Le chiffrage est en cours sous couvert du SIECT.

La séance continuant,

14.PROPOSITIONS COMMERCIALES POUR ENTRETIEN DU PARC D'EXTINCTEURS

N° 031 229 2018 DEL 0044

Après mise en concurrence de deux prestataires pour l'entretien annuel du parc d'extincteurs, le Conseil Municipal sélectionne l'offre présentée par la Sté SPI sur la base de son devis d'un montant de 319.20 € TTC.

Celle-ci est la mieux disante et permet à la collectivité d'atténuer la dépense budgétaire consacrée à l'entretien des extincteurs répartis dans les différents bâtiments communaux.

La séance continuant,

15. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

N° 031 229 2018 DEL 0045

Au vu du règlement européen du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD), le Conseil Municipal décide de s'y conformer.

Est désignée Madame MUL Cécile qui en accepte la fonction.

La séance continuant,

16. PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : CONNECTEUR BERGER LEVRAULT

Sur proposition de Monsieur le Maire, les contrats de service proposés par BERGER LEVRAULT pour l'utilisation du connecteur « BL Connect données sociales » et « PASRAU » ont été validés par le Conseil Municipal. Ils permettront de sécuriser les données transmises et réceptionnées par flux informatiques lors de la mise en place du prélèvement à la source applicable au 1^{er} janvier 2019.

La séance continuant,

17. COMPTE RENDU DE RÉUNIONS

17.1. CONSEIL D'ECOLE

M. le Maire rapporte à l'Assemblée que l'effectif attendu à la rentrée prochaine est de 115 élèves.

La séance continuant,

18. URBANISME : RECOURS GRACIEUX SUR PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un refus de permis de construire agricole dans une zone non constructible, motivé par un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture, vient de donner lieu à un recours gracieux de la part du pétitionnaire. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de faire la déclaration de ce contentieux auprès du service protection juridique de notre compagnie d'assurance.

La séance continuant,

19. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 23H45.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

GRATENS, le 26/07/2018

LISTE DES ABRÉVIATIONS

C

CLECT	
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	6, 7

D

DETR	
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	4

E

EPCI	
Etablissement Public à Coopération Intercommunale	6

G

GEMAPI	
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	7

N

NOTRe	
Nouvelle Organisation Territoriale de la République	7

P

PVR	
Participation pour Voies et Réseaux.....	5

R

RD	
Route Départementale.....	7

S

SDEHG	
Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.....	4
SDIS	
Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	7, 8
SIAHL	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge	3
SIECT	
Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch	8

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 26 Juillet 2018

N° d'ordre	Objet
031 229 2018 DEL 0034	Dégats d'orages – Demande reconnaissance de l'Etat de Catastrphe Naturelle
031 229 2018 DEL 0035	Choix d'un nom pour l'école
031 229 2018 DEL 0036	Extension réseau d'eau lieu-dit Crabères
031 229 2018 DEL 0037	Achat de plats pour service cantine scolaire
031 229 2018 DEL 0038	Achat de grilles d'exposition
031 229 2018 DEL 0039	Approbation rapport CLECT
031 229 2018 DEL 0040	Location salles des fêtes Tohu-Bohu
031 229 2018 DEL 0041	Location salle des fêtes – Centre Mobile de Remise en Forme
031 229 2018 DEL 0042	Cimetière : ancienne concession BONNY
031 229 2018 DEL 0043	Cimetière : columbarium
031 229 2018 DEL 0044	Propositions commerciales pour entretien du parc d'extincteurs
031 229 2018 DEL 0045	Désignation d'un délégué à la protection des données

Signatures des Conseillers Municipaux

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	
CONDIS Arnaud		PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	
DAUTA Alain		RESTES Philippe	absent
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	absent
GATINET Emmanuelle	absente		